

NEKTRA^{PRO}

Niveleur

Composé de sous-revêtement autonivelant, modifié aux polymères



1. NOM DU PRODUIT

NEKTRA PRO Niveleur

2. FABRICANT

Fabriqué et emballé au Québec pour :

NOVELCA

6245 boul. Wilfrid-Hamel

L'Ancienne-Lorette, Québec G2E 5W2

Téléphone : 418 667-1313

Télécopieur : 418 667-3705

3. DESCRIPTION DU PRODUIT

NEKTRA PRO Niveleur est un composé de sous-revêtements autonivelant, superfluide, modifié aux polymères, pouvant être appliqué à la pompe ou simplement versé pour ragréer, niveler et aplanir les surfaces de sous-revêtements des sols. Il peut être appliqué en couches de 3 mm (1/8") jusqu'à 25 mm (1") d'épaisseur. Ce niveleur à plancher est idéal pour les applications intérieures institutionnelles, commerciales et résidentielles, et peut être utilisé en tant que masse thermique sur des systèmes chauffants hydroniques et électriques par rayonnement. Mélanger avec de l'eau seulement.

Surfaces recommandées* :

- Béton sec et complètement durci (vieux d'au moins 28 jours) ;
- Panneaux de béton expansé.

* Voir la section "Préparation de la surface" pour plus d'options de surfaces recommandées.

Restrictions :

- Pour installations INTÉRIEURES seulement.
- Ne pas appliquer lorsque la température est inférieure à 10 °C (50 °F) ou supérieure à 35 °C (95 °F).
- Ne pas utiliser pour des applications supérieures à 25 mm (1") d'épaisseur.
- Ne pas appliquer directement sur les panneaux de particules ou d'aggloméré, de bois pressé, de Lauan, de masonite, de fibres orientées (OSB) ou autres matériaux dimensionnellement instables et non-appropriés.
- Ne pas employer sur les revêtements de sols à endos coussiné.
- Laisser sécher la sous-couche autonivelante correctement avant d'installer le revêtement de sol.
- Ne pas laisser sans revêtement de sol ou exposé comme matériau de resurfaçage.
- Ne pas employer pour le remplissage de fissures, de trous et de zones profondes.
- Ne pas employer ce produit en cas d'humidité élevée et lorsqu'existent des conditions hydrostatiques et/ou des problèmes chroniques d'humidité.
- Ne pas employer dans des endroits sujets à l'immersion.
- Ne pas ajouter d'eau lorsque le mélange commence à épaissir.
- Ne pas ajouter de sable, de granulat ou d'eau supplémentaire au mélange.
- Protéger de toute source de ventilation directe ou de source de chauffage par rayonnement, comme la lumière solaire directe, pendant et après l'installation, pour un minimum de 24 heures. Ces conditions pourraient entraîner un mûrissement trop rapide du produit autonivelant, provoquant l'apparition de microfissures.
- Ne pas accélérer le mûrissement à l'aide de ventilateurs ou d'appareils de chauffage.

Emballage :

Sac de 22,7 kg (50 lb)

4. DONNÉES TECHNIQUES

Normes applicables :

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, se référer au guide de devis de l'ACTTM 09 30 00 Manuel d'installation de carreaux.

Tableau technique :

@23 °C [73 °F] et 50 % RH

Temps ouvrable	> 20 minutes
Temps de fluidité	≥ 20 minutes
Délais avant l'installation du revêtement de sol	48 heures
Délais avant l'installation des carreaux en céramique	24 heures
Contenu en COV	0 g/L
Retrait linéaire (%) à 28 jours	< 0,05 %
Résistance à la flexion (ASTM C-348) @ 28 jours	> 5,6 MPa (800 lb/po ²)
Résistance à l'arrachement (ASTM D4541 [béton]) @ 7 jours	> 2,2 MPa (300 lb/po ²)
Résistance à la compression (ASTM C-109) @ 28 jours	> 24,0 MPa (3,500 lb/po ²)
Densité	2,0 g/mL
Couverture approximative par sac de 22,7 kg (50 lb)	
Épaisseur	Couverture
3 mm (1/8")	4,6 m ² (50 pi ²)
6 mm (1/4")	2,3 m ² (25 pi ²)
13 mm (1/2")	1,1 m ² (12 pi ²)
25 mm (1")	0,6 m ² (6 pi ²)
Temps de conservation :	
12 mois si le produit est conservé dans son emballage non ouvert et s'il est entreposé dans un endroit sec.	

Préparation de la surface :

- Toutes les surfaces d'appui doivent être structurellement saines, solides et stables
- Les surfaces doivent être propres et exemptes de poussière, d'huile, de graisse, de peinture, de goudron, de cire, d'agent de durcissement, d'apprêt, de scellant, d'agent de démoulage ou de toute substance nocive et de débris qui pourraient empêcher ou réduire l'adhérence.
- Toute trace d'acide et d'alcali concentré ou d'agents chimiques et de nettoyage doit être neutralisée ou enlevée.
- Tous les substrats de béton doivent être complètement durcis (au moins 28 jours), solides et adéquats, légèrement rugueux, et avoir une résistance cohésive en tension qui dépasse 1,2 MPa (175 lb/po²) lorsqu'ils sont soumis à l'essai selon la procédure ACI 503 R (Annexe A).
- Les dalles sur sol et en sous-sol doivent reposer sur une membrane pare-vapeur efficace.
- Tous les substrats de béton doivent être secs et exempts de conditions hydrostatiques ou de problèmes d'humidité chroniques. Effectuer un test d'émission d'humidité au chlorure de calcium (ASTM F-1869) sur le substrat de béton avant de procéder à l'installation du plancher. Pour l'installation des planchers de bois et des revêtements de sol, l'émission de vapeur d'eau provenant du béton ne doit pas dépasser 1,36 kg par 93 m² (3 lb / 1000 pi²) par 24 heures. Ne pas apprêter, ragréer, niveler ou corriger le substrat ni procéder à l'installation des revêtements tant que les conditions et les problèmes d'humidité n'auront pas été corrigés et rendus conformes à ces exigences.
- Les substrats de béton à surface lisse doivent être soit **apprêtés avec un apprêt PROMA approprié** soit préparés mécaniquement selon un procédé approuvé par un ingénieur (grenailage, scarification, meulage, jet de sable ou d'eau à pression, etc.). La rugosité en surface doit être suffisante pour obtenir une bonne adhérence du produit de nivellement qui sera posé par la suite.
- Si le béton est sec et poreux, **il doit être apprêté correctement avec un apprêt PROMA approprié** afin d'éviter une absorption incontrôlée de l'eau de mélange de l'autonivelant et aussi pour éviter la formation de bulles d'air à la surface.
- Les dalles de béton existantes comportant des adhésifs de bitume fluidifié (cutback) ou des résidus d'adhésifs **doivent être grattées, poncées et nettoyées. Puis, apprêtée la surface avec l'apprêt PROMA approprié** avant l'application de la sous-couche autonivelante.
- Appliquer sur du gypse et du béton léger, pourvu qu'une résistance d'adhésion de 0,5 MPa (72 lb/po²) soit atteinte en tant que minimum pour les applications d'autonivellement et que soit apprêtée avec un **apprêt PROMA approprié**.

Surfaces approuvées supplémentaires, telles que les carreaux de céramique, de porcelaine, de granit et de marbre existants ; planchers de terrazzo à base de ciment et époxy ; contreplaqué de grade extérieur, de sapin Douglas [certifié CANPLY de catégorie (SELECT) ou (SEL-TF) conforme à la norme CSA 121, pour les sols intérieurs ; résidentiels à circulation légère dans les endroits secs seulement] ; métal tel que l'acier, le cuivre, l'acier inoxydable, l'aluminium ou le plomb ; carreaux de composition de vinyle (VCT), carreaux de vinyle d'amiante (VAT) existants et feuilles de vinyle à endos non coussiné ; revêtements de sol en PVC homogènes ; et revêtements de sol à base de résine (époxy, uréthane ou polyuréthane) **doivent être apprêtés correctement avec un apprêt PROMA approprié**.

Mélange :

1. Employer des outils de mixage et des contenants propres.
2. Dans un récipient à mélange propre, mesurer et verser **EXACTEMENT 5,2 L (1,4 gal US)** d'eau propre froide puis ajouter **graduellement 22,7 kg (50 lb) de poudre niveleur à plancher**, tout en mélangeant lentement.
3. À l'aide d'un mélangeur mécanique à basse vitesse (150 à 300 tours/minutes), brasser jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène, lisse, sans grumeaux et d'une consistance uniforme.
4. Le mélange est maintenant prêt pour l'application.
5. Utiliser le produit dans les plus brefs délais (quelques minutes).

Application :

Remarque : Protéger de toute source de ventilation directe ou source de chauffage par rayonnement, comme la lumière solaire directe, pendant et après l'installation.

1. Verser le mélange autonivelant sur le substrat et étaler en place avec une truelle ou une raclette ou par pompage continu.
2. Le mélange se nivellera de lui-même tout en laissant un fini lisse.

Joints d'expansion et de contrôle :

- Installer des joints de contrôle et de relâche autour des encadrements (ou des panneaux) et au pied des colonnes, des murs, des murets et des bordures.
- Installer des joints de contrôle et de relâche dans toutes les directions, conformément aux recommandations TCNA, dessin de référence numéro EJ-171 du MANUEL D'INSTALLATION DES CARREAUX DE CÉRAMIQUE ou de l'ACTTM, dessin de référence numéro 301 MJ du MANUEL D'INSTALLATION DE TUILE - GUIDE POUR DEVIS 09 30 00 -. ATTENTION - : NE PAS couper les joints de dilatation après que les tuiles ont été installées. Posez celles-ci normalement et arrêtez lorsque la position du joint d'expansion est atteinte. Couper la tuile au besoin et reprendre la pose à partir du rebord opposé du joint. Avant de poursuivre, bien gratter le joint et nettoyer l'espacement de la tuile et du joint
- NE PAS COMBLER L'ESPACE DES JOINTS D'EXPANSION TANT QU'IL RESTE DU JOINTOIEMENT À COMPLÉTER.
- Remplir les joints de contrôle et d'expansion à l'aide d'un cordon compressible et d'un produit d'étanchéité flexible de marque reconnue dans l'industrie. Suivre les directives du fabricant pour la pose du produit d'étanchéité.

Mûrissement et protection :

- 24 heures à la température normale de la pièce. (Passage de piétons)
- Installer les carreaux de céramique, de porcelaine ou de pierres naturelles après 24 heures.
- Installer les revêtements de sols résilients, de tapis, de bois d'ingénierie ou de parquet de bois après 48 heures.
- Le mortier autolissant doit être complètement sec avant d'y appliquer un adhésif ou un revêtement. **Remarque :** Le délai de séchage et de mûrissement peut varier dépendamment de la température et de l'humidité environnante. **Ne pas forcer ni le séchage ni une prise accélérée par l'emploi d'éventails, de souffleurs ou d'appareils de chauffage d'appoint.**
- S'assurer que l'émission de vapeur d'eau provenant de la chape ne dépasse pas 1,36 kg / 93 m² (3 lb / 1000 pi²) par 24 heures lorsque vérifié selon le test au chlorure de calcium (ASTM F-1869) avant de procéder à l'application du carrelage ou du revêtement.
- Interdire la circulation et protéger la surface de la poussière jusqu'à ce qu'elle soit entièrement recouverte d'un revêtement de sol.

Nettoyage :

Nettoyer les outils et les mains avec de l'eau pendant que le produit est encore frais.

Santé et sécurité :

Pour les directives complètes, se référer à la fiche de données de sécurité (FDS).

6. DISPONIBILITÉ ET PRIX

NEKTRA PRO Niveleur est disponible au Québec via les points de vente CANAC.

7. GARANTIE

Garantie limitée d'un (1) an

ADHÉSIFS PROMA Inc. offre la présente Garantie limitée, celle-ci étant valide pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat originale du présent niveleur Nektra Pro (ci-après: le «Produit»). La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à l'acheteur original du Produit et elle ne peut être cédée ni transférée. La présente Garantie limitée n'a pas pour effet d'exclure, restreindre, limiter ou modifier la garantie légale accordée par la loi à l'acheteur du Produit. Le présent Produit est un produit de qualité. Il a été conçu et sélectionné avec soin. S'il s'avérait que le Produit présente un vice de fabrication, le détaillant du Produit remplacera ou réparera, à sa seule discrétion, ledit Produit, le tout sans frais et aux conditions cumulatives suivantes: 1) l'acheteur doit s'adresser au détaillant auprès de qui il a effectué son achat; 2) l'acheteur doit remettre au détaillant le Produit défectueux; 3) l'acheteur doit remettre au détaillant la facture comme preuve de son achat et de la date de cet achat; 4) l'acheteur doit fournir des informations d'identification du Produit, notamment, le numéro de série ou le numéro de modèle; et 5) la période d'un (1) an couverte par la présente Garantie limitée ne doit pas être expirée.

La présente Garantie limitée ne s'applique pas: 1) aux pièces consommables; 2) à l'usure normale; 3) lorsque le Produit est utilisé à des fins autres que résidentielles ou à des fins autres que celles déterminées par le fabricant; 4) lorsque le numéro de série ou autres identifiants du Produit sont oblitérés ou supprimés; 5) aux dommages purement esthétiques et n'affectant pas l'usage normal du Produit; 6) aux frais de main-d'œuvre, notamment d'installation, de désinstallation ou d'expédition du Produit, lesquels seront assumés par l'acheteur; 7) aux frais d'appel de service lorsque cet appel de service est fait alors que la présente garantie n'est pas applicable; 8) lorsque les dommages, défauts ou autres problèmes sont causés par: a) un usage anormal du Produit; b) un entretien inadéquat du Produit; c) une application, installation ou utilisation inadéquate du Produit ou une application, installation ou utilisation non conforme au guide d'utilisation (s'il en existe un); d) une modification ou une réparation apportée au Produit par une personne non autorisée par le détaillant ou le fabricant; e) le transport par l'acheteur, ses commettants, préposés ou mandataires; f) une négligence de l'acheteur, ses commettants, préposés ou mandataires; g) un accident; h) un cas de force majeure (sont considérés comme étant des cas de force majeure aux fins des présentes, notamment: les catastrophes naturelles, la foudre, les inondations, les incendies, etc.); ou encore i) tout événement non imputable au Produit lui-même. En aucun cas le fabricant ou le détaillant ne peut être tenu responsable de tout dommage extraordinaire, spécial, indirect, accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation ou de l'incapacité d'utilisation du Produit. La responsabilité de ceux-ci se limite au montant du prix de vente du Produit tel qu'indiqué sur la facture et acquitté par l'acheteur lors de l'achat. Il est entendu que ceci n'a pas pour effet de limiter, restreindre ou exclure la protection accordée par la garantie légale.

NEKTRA[®] PRO

Version française et version anglaise

En cas de conflits entre la version française et la version anglaise du texte de la présente Garantie limitée, la version française a préséance.

Modifications

Le présent texte de garantie pourrait être modifié en tout temps.

8. ENTRETIEN

Le produit ne nécessite aucun entretien particulier. Ne pas laisser sans revêtement de sol ou exposé comme matériau de resurfaçage.

9. SERVICE TECHNIQUE

Pour plus d'information sur ce produit, veuillez communiquer avec notre service technique pour obtenir les recommandations appropriées et une assistance technique sur place.

Téléphone : 418 667-1313

10. SYSTÈME DE CLASSEMENT

Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur demande.

NOVELCA
6245 boul. Wilfrid-Hamel
L'Ancienne-Lorette, Québec G2E 5W2
Téléphone : 418 667-1313
Télécopieur : 418 667-3705